

Discours du Ministre d'Etat

Monsieur le Secrétaire général,

Mesdames et Messieurs les membres du comité technique paritaire ministériel,

Permettez-moi d'abord de saluer Hélène Eyssartier, notre nouvelle directrice des ressources humaines. Elle a, vous l'imaginez, toute ma confiance. Je souhaite évidemment qu'elle gagne la vôtre, et, au fond, je n'en doute pas.

Je suis extrêmement heureux d'être ici, à un moment que je considère vital pour l'humanité, pour la mission qui nous a été confiée, pour les agents de cette maison.

Il nous a été confié la mission de développer un mode de croissance soutenable, eu égard aux ressources de toutes natures de notre planète.

Nous sommes probablement la première organisation publique au monde à qui il a été demandé, de manière aussi claire, d'adapter son organisation en fonction des objectifs déterminés par la nation, dans un dialogue particulier, le dialogue à cinq, dans lequel les organisations syndicales fédérales ou confédérales ont été associées et qui a fait l'objet d'une validation par le Parlement.

J'ai bien conscience qu'une évolution de cette importance est très importante et probablement très épuisante. Nous sommes au moment où la phase d'organisation et de réorganisation, si elle n'est pas terminée, se situe dans un processus irrémédiablement engagé. Il faut maintenant se poser, il faut regarder sereinement et tranquillement les points de performance, les difficultés, les ajustements et voir si, réellement, nous

sommes bien organisés pour honorer ces missions là, regarder ce que l'on peut améliorer, prendre en compte l'aspect humain et social, retrouver des repères. Forcément, une réorganisation de cette importance, de cette profondeur, a exigé, et je vous le dis sans ambiguïté, une véritable mutation pour ce grand ministère.

La façon dont il a répondu présent mérite toute l'estime de la nation, en tous les cas la mienne et celles des ministres.

Je pense qu'il faut maintenant rentrer dans une période où l'on doit prendre le temps de regarder vraiment ce qui marche bien et l'optimiser avant de s'engager dans de nouvelles phases.

Assurer le bien-être au travail de tous les agents est une priorité ; veiller à leurs conditions de travail et à la qualité de leur environnement professionnel aussi.

Vous savez que, malheureusement, certaines situations individuelles conduisent à des gestes extrêmes. C'est alors un drame pour tout le monde, pour l'agent, pour sa famille, pour ses proches et aussi, évidemment, pour tous les collègues de travail et donc pour tout le ministère.

Les organisations syndicales m'ont alerté, c'est bien sûr une de leurs missions.

Nous devons être collectivement en responsabilité sur ce sujet. Je sais que les causes, que j'ai analysées individuellement, en tous les cas les plus récentes, sont multiples. Je sais que chaque cas est unique, personnel, inépuisable de raisons, de tentatives d'explications. Je vois aussi, malgré tout, que la solidarité des hommes et les relations qu'on peut tisser dans le milieu professionnel, et dans la culture de ce ministère elles sont importantes, n'ont pu les empêcher.

Encore une fois, quelles que soient les causes, chacun de ces drames nous interpelle, tous, collectivement, et chacun me touche

personnellement. Mais, je reste persuadé que le milieu professionnel est porteur de facteurs de prévention. Cela demande d'être vigilant et attentif à chacun.

C'est pourquoi je suis très attaché à ce que toutes les mesures individuelles et collectives qui ont été décidées pour accompagner les réorganisations en cours soient mises en œuvre dans le respect de garanties de gestion favorables aux agents, **telles que l'absence de mobilité géographique imposée, par exemple.**

J'ai également demandé au Secrétaire général de poursuivre les travaux de prévention des risques psychosociaux qui sont conduits avec les membres du Comité Central Hygiène et Sécurité, dont je rappelle devant tous le rôle majeur, indispensable. Ils ont déjà abouti à la rédaction d'un document qui, pour moi, est une étape importante parce qu'elle va permettre la mise en œuvre, sur le terrain, d'un plan d'action autour de trois axes.

Le premier concerne le renforcement de l'action d'urgence en direction des familles, qui doivent être très soutenues, mais aussi à destination du collectif de travail et des agents les plus affectés.

Le deuxième axe vise à mieux connaître les déterminants des situations de suicides.

Le troisième a pour objectif de favoriser une prise de conscience collective et partagée sur l'importance de la prévention du risque suicidaire. Il s'appuie sur des actions de formation et de sensibilisation destinées aux agents, ainsi que sur une formation approfondie et professionnalisée, pour tous les acteurs de la GRH, en liaison avec les équipes médico-sociales et les animateurs sécurité et prévention,

Enfin, j'ai demandé qu'un suivi de ce plan d'action soit régulièrement présenté au CCHS. Il faut que ce plan soit effectif sur le terrain. Je souhaite à ce sujet que l'on étudie tous les moyens de renforcer la

présence de la médecine de prévention.

Un autre sujet qui me tient particulièrement à cœur, celui de la qualité du dialogue social dans ce ministère.

Pour dialoguer, il faut être organisé. J'observe, et c'est pour moi un signe fort, l'excellent taux de participation de plus de 70 %, aux dernières élections des CAP et des CTP des 9 premières DREAL. Ce chiffre montre l'attachement des personnels au fonctionnement démocratique des instances paritaires et leur confiance dans les syndicats de cette maison. Je note aussi, et je m'en félicite, le nombre important de réunions avec les organisations syndicales, que ce soit au niveau central ou dans les services déconcentrés. Mais le nombre de réunions ne suffit pas, c'est la qualité de celles-ci et les résultats de ce dialogue qui sont essentiels.

Jusqu'à Copenhague, fin décembre, j'ai un agenda international extrêmement contraint qui ne me permettra pas d'être en disponibilité permanente. Mais vous savez que Jean-François Carencio, Thomas Degos et Corinne Arnoux me font remonter précisément l'ensemble des sujets que vous abordez avec eux.

Je sais aussi que certains d'entre vous trouvent que ce dialogue n'est pas assez nourri, que les documents soumis au débat ne sont pas transmis assez tôt. A l'évidence, dans ce domaine, nous pouvons certainement progresser. Vous savez que j'y attache la plus grande importance et c'est d'ailleurs l'objet de la circulaire que j'ai adressée aux services en mars dernier, par laquelle je rappelle aux directeurs mon attachement à son respect littéral.

Le dialogue social n'est pas une obligation imposée, c'est l'essence même de la gestion d'une grande organisation, la gestion des ressources humaines.

Je le dis à tous les cadres ici présents. La cohésion sociale de ce ministère est absolument essentielle.

Ces éléments fondamentaux, primordiaux dans ces grands moments de mutation ayant été rappelés je l'espère avec suffisamment de force, j'en arrive maintenant aux grands chantiers du ministère, à cette **dynamique générée par le Grenelle de l'environnement et aux enjeux de la réforme de l'Etat.**

Je le redis, les moments de mutation sont évidemment les plus difficiles pour tout le monde, y compris pour les cadres et les dirigeants de cette maison.

Il y a beaucoup plus de travail parce que la mutation est à la fois interne et externe et que le quotidien continue d'être là. Mais c'est dans ces moments là que la qualité du dialogue social est encore plus primordiale que jamais.

Commençons par l'actualité du Grenelle : la loi de programmation relative à sa mise en œuvre a été promulguée le 3 août dernier. Je pense sincèrement qu'aucun pays industrialisé n'a répondu à une telle vitesse à cet enjeu. Le projet de loi portant engagement national pour l'environnement - dit Grenelle 2 – texte très lourd, vient d'être adopté par le Sénat. Nous le présentons aux députés en commission. Il sera soumis à leurs votes en février prochain pour une adoption définitive en mars.

L'ensemble de cette mécanique représente 268 engagements d'actions, dont la quasi totalité est en œuvre. Le Grenelle, c'est aussi un comité de suivi fondé sur la gouvernance à 5 et que nous allons prochainement transformer en commission nationale du développement durable. Cette transformation consacrer sa dimension transversale et novatrice qui doit faire évoluer l'ensemble des politiques publiques et les comportements de tous les acteurs, qu'ils soient producteurs ou consommateurs.

J'avais une perception, à la fin de ce Grenelle, que la partie consacrée à la Mer, et, au fond, à la relation mer-terre, n'était pas tout à fait à la hauteur de l'enjeu. Je suis convaincu plus que jamais que la mer et les océans représentent une chance décisive, dans les décennies qui viennent, en termes de ressources médicales, nutritionnelles, minérales et énergétiques. La mer et les océans représentent 72 % de la planète. La France est la deuxième zone économique du monde. Nous avons une grande tradition scientifique, une compétence marine et maritime. Une partie de l'avenir se joue là et, en même temps, ces mers et ces océans qui servent à relier les peuples, à relier les continents, sont en très grande fragilité. Tout le paradoxe est là : malgré l'importance du domaine maritime, il y a une assez faible connaissance des femmes et des hommes du monde sur cette richesse extraordinaire, confrontée à des périls majeurs, avec des interactions avec la terre, les fleuves et les rivières, avec la pression urbaine sur ces zones littorales et côtières. Tout ceci est un nœud de complexité et c'est pour ça que l'on a fait ce Grenelle de la Mer, c'est pour ça que je souhaitais que la Mer soit affichée dans le titre explicite d'un ministère d'État, c'est pour ça que nous avons pris 138 points d'action, d'accords ou d'engagements que nous allons développer ensemble dans les années qui viennent.

Un mot si vous le voulez bien sur **l'international**. La mutation dans laquelle nous sommes est évidemment mondiale. Il faut bien avoir en tête les données suivantes : il est indispensable que les pays industrialisés réduisent leurs émissions de gaz à effet de serre entre 25 et 45 % d'ici 2020. Même en le faisant, plus d'un milliard cinq cents millions d'hommes vivront des mutations invraisemblables, parce que deux degrés, ça change totalement la vie, au Tchad, au Mali, au Bangladesh, au Laos, au Cambodge. Il faut bien avoir en tête que ce sont les plus vulnérables dans chaque pays et les pays les plus vulnérables sur chaque continent et les continents les plus

vulnérables sur la planète qui paieront la triple peine. C'est ce qui me marque le plus ; quoi qu'il arrive, l'Afrique pour un enfant qui naît aujourd'hui et qui aura trente ans un jour, sera radicalement différente de ce qu'elle est aujourd'hui. C'est le Grenelle français qui a permis l'accord européen et c'est bien parce que l'Europe est là, qu'il existe une chance, je dis bien une chance, qu'il y ait un accord à Copenhague formalisant à la fois, les obligations des pays industrialisés, la déconnexion entre la croissance des grands émergents, la croissance du PIB et la croissance des gaz à effet de serre, c'est à dire la réduction d'intensité carbone et un financement public international pour les pays en extrême vulnérabilité.

Alors, il y a une appréhension des pays industrialisés. On l'avait déjà vécue sur l'accord européen : "est-ce que je ne vais pas porter atteinte à la compétitivité, est-ce que ça ne s'oppose pas au développement social, au sens de la production actuelle ?"

Ne vous y trompez pas, si l'union n'avait pas été présidée par un pays qui était en paix avec lui-même parce qu'il avait passé un accord avec les organisations syndicales, le patronat, les ONG, les collectivités territoriales et l'État, je suis persuadé qu'il n'y aurait pas eu d'accord européen et si aujourd'hui il n'y avait pas d'accord sur la table qui prouve que c'est faisable, possible, pas angoissant, et bien je pense que Copenhague ne serait qu'une réunion de plus.

Toutes ces actions se sont inscrites dans le cadre de la RGPP, dont je rappelle que le principe n'est pas de diminuer les effectifs des ministères, mais bien de rationaliser et de rendre plus efficiente leurs interventions publiques, la réalisation des objectifs, parce que c'est bien ce ministère qui permet la mutation de ce pays.

Je considère que notre ministère a déjà parcouru, en deux ans, une trajectoire exceptionnelle de mutation, au prix d'efforts extrêmement importants pour les hommes et les femmes qui servent dans cette administration. Nous avons su tirer profit d'un moment historique : un nouveau ministère, un nouveau périmètre, de nouvelles missions.

Il y avait une occasion d'agir, nous l'avons fait et je pense que dans dix ans, trente ans, cinquante ans, on se retournera et on se dira : "ils ont fait une importante mutation".

Mais, le non remplacement d'un fonctionnaire sur deux ne doit pas être un dogme et un préalable et je serai extrêmement attentif et vigilant à nous engager dans les seules nouvelles réformes dont la nécessité et la possibilité d'une action juste auront été strictement démontrées. Ce qui passe préalablement par une analyse objective, sereine, des mutations et des résultats. Il y a aujourd'hui des discussions difficiles avec tel et tel ministère et évidemment, on ne va pas s'y soustraire. Il y aura peut être des interrogations qui seront posées, vous serez peut être sollicités pour apporter votre réflexion. Sachez que, pour ma part, je serai extrêmement vigilant et attentif à ce que l'on s'engage sur des réformes qui soient extrêmement utiles et justifiées.

Le PLF 2010 confirme ce grand chantier de notre mutation écologique.

Il y a un an, j'avais présenté la programmation financière du Grenelle pour la période 2009-2011 : 19 Mds€ d'engagements, c'est-à-dire autant de projets nouveaux à lancer, et 7,3 Mds€ de crédits de paiement. Cette programmation est respectée, et même amplifiée puisque le plan de relance est venu ajouter 5 Mds€ d'investissements en 2009 et 2010 dans les 3 secteurs du développement durable – énergie, transports, bâtiment, ministère et entreprises publiques confondus.

2010 est l'année de l'accélération de notre action:

- L'accélération des investissements en faveur de la croissance verte : je citerai à titre d'exemple le lancement du plan véhicule électrique. Voilà un exemple absolument vivant de ce que nous sommes aujourd'hui. La voiture électrique, ce n'est pas le problème d'un constructeur, c'est la mise en cohérence d'un système, c'est un problème de stockage d'énergie, c'est un problème d'accompagnement du consommateur par des avantages fiscaux, le bonus/malus, c'est un problème de transport d'énergie et de gestion des réseaux énergétiques avec la création d'une filiale spécialisée ERDF, c'est un problème d'infrastructures énergétiques. On voit bien qu'à partir d'un problème automobile, on est rentré dans une gestion de la complexité et c'est parce que nous avons mis tous les partenaires ensemble que notre pays, en 2011, sera le pays qui aura le plus de véhicules décarbonés, avec un financement leader au monde. Mais, je reviens en 2010 avec le doublement de la dotation du fonds chaleur renouvelable qui passera de 154 à 314 millions d'euros ;
- 2010, qui sera l'année européenne de la biodiversité, coïncidera avec le déploiement, en France, de plusieurs chantiers clefs du Grenelle Environnement et du Grenelle de la mer : les crédits augmenteront de 12 % pour atteindre 223 millions d'euros en 2010, après plusieurs années de hausses importantes. Là encore, j'évoquerai seulement la mise en place de la trame verte et bleue, la poursuite de la contractualisation Natura 2000, la création de 6 nouveaux parcs naturels marins d'ici 2011. Au total, 27 millions d'euros seront consacrés, dès 2010, à la protection de la biodiversité marine.

- accélération aussi des efforts en matière de prévention des risques, marquée par la poursuite de la mise en œuvre des plans de préventions des risques technologiques, grâce notamment à une enveloppe de 60 millions d'euros d'autorisations d'engagement, soit une hausse de 50 % par rapport à l'année dernière. Ainsi, hors charges de personnel, les crédits alloués à la prévention des risques augmenteront de 35 % en 2010.
- à cela s'ajoute la montée en puissance des différents fonds Grenelle, gérés par l'Ademe : + 20 % pour la réhabilitation des sites pollués, + 28 % pour le traitement des points noirs du bruit et + 214 % pour le plan déchets.
- dans le secteur du logement, le budget est en forte hausse et s'adapte à la conjoncture économique. Le budget des aides personnelles au logement connaît une progression importante, + 9 %, à 5,4 Md€, pour accompagner les Français dans cette période difficile.
- l'année 2010 verra également la poursuite du plan de relance dans le domaine de la construction. 2009 est une année historique, avec le plus haut niveau de financement de construction de logements sociaux depuis 30 ans avec des perspectives de 125 000 logements financés pour un objectif de 150 000, c'est-à-dire trois fois plus qu'en 2000. 2010 sera du même niveau.

Avec ce projet de budget pour 2010, **la France confirme sa stratégie de croissance fondée sur l'investissement**. Ce choix offensif permet à la fois d'atténuer les effets de la crise pour doter notre pays des équipements et des infrastructures dont il aura besoin dans les années à venir.

Pour le ministère, **la loi de finances prévoit la création de nouveaux postes Grenelle : 594 dont 124 pour nos opérateurs**. Six nouveaux postes seront également créés au sein de l'Autorité de sûreté nucléaire pour le développement à l'international. Ces créations de poste viendront atténuer le non remplacement d'un départ à la retraite sur deux qui est l'objectif fixé par le déficit budgétaire dont nous devons tous avoir conscience.

Globalement, il est prévu le non-remplacement de 1294 départs à la retraite en 2010. Au total, le plafond ministériel d'autorisation d'emplois est fixé à 66 224 ETPT. Il intègre les 3101 emplois "logement", les 599 agents mis à disposition auprès des collectivités locales dans le cadre de la décentralisation et les 361 emplois de l'Autorité de Sûreté Nucléaire. En revanche, ce plafond n'intègre pas les emplois de la DGAC (11 609 ETPT), ni ceux des opérateurs du ministère, ni les mouvements qui auront lieu en 2010 avec les premiers transferts des parcs de l'équipement.

Notre objectif en gestion est de pourvoir les postes vacants et, sur ce sujet, même si je connais les difficultés de recrutement, je demande un effort complémentaire.

Les dépenses de personnels s'élèvent à 3,316 milliards d'euros. Ce budget comprend, comme l'an passé, 10 millions d'euros destinés à accompagner les restructurations des services et une augmentation de la rémunération des agents du ministère pour 2010 d'un montant de 24,7 millions d'euros au titre des mesures catégorielles et de 6 millions au titre de la majoration des mesures indemnitaires relatives aux heures supplémentaires.

Les mesures catégorielles permettront en particulier de poursuivre l'alignement des régimes indemnitaires avec le ministère de l'agriculture et la mise en œuvre du protocole voies navigables.

Pour mettre en œuvre ces politiques, il a fallu refonder le ministère, dans son organisation et ses missions. Cela nous a conduits :

- à déployer une organisation simplifiée, lisible et optimisée autour des enjeux du développement durable;
- à recentrer le ministère sur ses fonctions de stratégie et de régulation ;
- à réorienter les moyens et les compétences vers les missions prioritaires, issues principalement du Grenelle de l'Environnement.

Il faut maintenant conforter le ministère dans son rôle de grand ministère technique rassemblant les compétences multiples dont l'État a besoin pour répondre aux enjeux du développement durable.

Le remaniement ministériel du 23 juin 2009 a acté le succès de cette réorganisation, en confirmant l'importance des missions du ministère, comme notre compétence "mer", en les élargissant à la politique du logement et en les étoffant avec l'ajout de la responsabilité des négociations sur les climat et du développement des technologies vertes de notre pays.

En un an, le chemin parcouru est considérable.

Je sais que tous les agents ont été fortement sollicités et que la pression a été grande.

La refondation de l'administration centrale est désormais achevée avec le regroupement de la quasi-totalité des services sur le site de la Défense, soit 4 000 agents. 3 800 ont déménagé en moins d'un an, ce qui a pu entraîner des perturbations dans leurs conditions de travail. C'est pourquoi j'ai demandé au Secrétaire général de verser une prime de 250 € à tous les agents concernés par des opérations de réorganisation et de déménagement au sein de l'administration centrale. Je demande qu'un effort équivalent soit également fait pour les services déconcentrés et j'attends, sur ce point, ses propositions.

J'en viens maintenant à la **création des directions régionales unifiées** du MEEDDM, nos DREAL, que j'ai ardemment appelée de mes vœux et qui est **un chantier emblématique pour ce ministère**. Cette création est aujourd'hui très bien avancée : neuf premières DREAL ont vu le jour au 1^{er} semestre 2009, 12 autres naîtront au plus tard d'ici le tout début 2010.

Pour réussir la fusion des DRE, DIREN et DRIRE, il faut créer les conditions optimales favorisant l'émergence **d'une identité et d'une culture de travail communes**, tout en ayant à cœur de conserver **les valeurs de chacune de ces identités**. Les neuf premières DREAL ont d'ores et déjà permis de créer un pilotage unifié des politiques du ministère en région. Le processus décisionnel apparaît plus pertinent, plus cohérent, et ces directions bénéficient d'un poids et d'une légitimité renforcés vis-à-vis de leurs partenaires.

S'agissant de la **région Île-de-France**, de ses enjeux autour du Grand Paris et de ses nombreuses spécificités, le Premier ministre a arbitré, à ma demande, pour la mise en place d'un schéma à 3 directions régionales et interdépartementales :

- celle de l'équipement et de l'aménagement,
- celle de l'environnement et de l'énergie,
- et enfin celle de l'hébergement et du logement.

J'en ai récemment désigné les trois préfigurateurs qui se sont aussitôt mis au travail afin qu'elles puissent être mises en place dès le 1^{er} juillet 2010.

Ces trois directions sont placées sous l'autorité directe de ce ministère. C'est une bonne nouvelle et j'entends qu'ainsi nous marquons notre rôle, notamment en matière de logement.

Pour ce qui concerne **l'Outre-mer**, pour lequel un conseil interministériel se tiendra début novembre, les décisions sur l'organisation spécifique des services de l'État sont étroitement dépendantes des conclusions des Etats généraux et des suites que prendront les évolutions institutionnelles envisagées actuellement pour la Martinique et la Réunion.

Pour ma part, je souhaite que soient créées des directions de l'environnement, de l'aménagement et du logement, issues de la fusion de la DDE, de la DIREN et de la DRIRE.

Le Grenelle de la mer a été l'occasion de réaffirmer l'importance des politiques de la mer et du littoral pour notre pays. Il convenait dès lors, pour notre ministère, de se doter d'une administration plus lisible, renforcée et réorientée autour des nouveaux enjeux.

La réorganisation des services territoriaux de la mer et du littoral, qui doit aboutir au 1^{er} janvier avec la création des directions interrégionales de la mer, des directions départementales des territoires et de la mer et la réorganisation de l'enseignement maritime, répond à ces objectifs.

Je suis parfaitement conscient de l'effort demandé aux agents de ces services pour créer ces nouvelles structures dans un laps de temps aussi court et des inquiétudes légitimes que cela peut susciter. Mais, sur un champ aussi stratégique et soumis à de fortes pressions interministérielles, nous ne pouvons pas prendre de retard par rapport aux autres réorganisations. Nous serons d'autant plus attentifs à accompagner les agents concernés et à approfondir le dialogue social avec vos organisations, au-delà même de la phase de mise en place. C'est la raison pour laquelle j'ai demandé au Secrétaire général d'organiser, avant la fin de l'année, un CTPM consacré à la Mer.

La création de directions départementales interministérielles représente une évolution majeure.

Ces nouvelles directions ne seront plus directement rattachées à notre ministère, mais je tiens à rappeler qu'elles continueront à devoir lui rendre compte par l'intermédiaire des préfets auxquels je rappellerai prochainement qu'ils sont mes représentants comme ceux des autres ministères. Je rappelle aussi que les agents de notre ministère resteront des agents de notre ministère, gérés par nous mêmes, ceci étant valable aussi pour ceux d'entre eux qui exerceront dans d'autres services départementaux que les directions départementales des territoires. Il faudra s'habituer à ce nouveau dispositif, mais le maintien du lien des agents avec leur ministère n'est pas pour moi négociable, car il est une évidence.

L'activité des centres d'études techniques de l'équipement doit, elle aussi, pleinement s'inscrire dans les orientations du Grenelle de l'Environnement. La constitution progressive de pôles de compétences, qui s'appuie sur un large dialogue avec les directeurs, les agents et les organisations syndicales, va dans ce sens.

Le soutien informatique, l'aide à la conception et au déploiement des systèmes d'information de notre ministère doit mieux répondre aux enjeux stratégiques des services.

Dès 2010, un service à compétence nationale sera créé et rattaché au secrétariat général. Il aura vocation à fédérer les compétences et les moyens techniques qui concourent actuellement à cette mission dans les divisions informatiques des CETE et en administration centrale, J'ai demandé que le rôle primordial des CETE soit réaffirmé par la mise au point d'un décret leur donnant une assise juridique sûre et pérenne. Mais il n'est pas question de créer un EPIC rassemblant les CETE dans une vocation commerciale qui n'est pas la leur.

Pour parachever le transfert d'une partie de nos services vers les départements, **la loi sur le transfert des parcs**, votée le 13 octobre, va être très prochainement promulguée, comme je m'y étais engagé.

Toutes les mesures d'accompagnement nécessaires seront prises pour faciliter les changements qui en résulteront pour les personnels.

Dès le 1^{er} janvier 2010, près de 40 départements devraient accueillir au sein de leurs services, totalement ou partiellement, le parc départemental. C'est l'aboutissement d'un long travail de concertation avec les conseils généraux et les représentants du personnel.

La loi prévoit la mise à disposition des ouvriers des parcs et ateliers auprès des départements, puis leur intégration dans la fonction publique territoriale, s'ils le souhaitent. Je veillerai à ce que leurs conditions d'intégration leur offrent les meilleures garanties possibles en matière de déroulement de carrière. Une discussion s'ouvrira très vite avec vous pour en discuter les modalités réglementaires.

Pour ceux qui resteront rattachés à l'État, je sais que les services se sont mobilisés, DIR et services de navigation notamment, pour leur offrir des postes au plus près de leurs qualifications et de leurs souhaits géographiques.

Puisque nous parlons du domaine routier, j'en profite pour saluer l'activité des personnels d'exploitation et des OPA qui, dans des conditions souvent difficiles, remplissent leurs missions avec professionnalisme et sens du service public.

L'organisation du travail est un élément essentiel de nos services et du bien-être des agents.

Je me félicite qu'un important travail sur le cadrage national relatif aux directions interdépartementales des routes ait été réalisé, après une concertation approfondie avec les organisations syndicales ; il faut

maintenant aboutir sur ce document qui est essentiel car il précise les niveaux de service applicables à l'ensemble des DIR, avec le double objectif d'assurer un service public de qualité et de préserver la sécurité et la santé des agents, ainsi que leurs conditions de vie personnelle et familiale. J'en profite pour affirmer que je serai particulièrement vigilant sur la teneur des réflexions menées sur le travail isolé.

La réorganisation de la filière gestion administrative et paye, avec la généralisation des pôles supports intégrés a été lancée en 2009. Ces structures placées en DREAL sont chargées de reprendre progressivement la gestion et la paye des personnels des services situés dans le périmètre régional. L'enjeu est d'harmoniser et de sécuriser les procédures et circuits de gestion des personnels et de préparer le raccordement à moyen terme à l'opérateur national de paye.

Le plan d'accompagnement des services, mis en place en 2009, sera poursuivi en 2010 avec des conventions de gestion entre pôles et services employeurs décrivant les rôles et engagements de chaque partie.

Un parcours de professionnalisation ciblé permettra d'accompagner les équipes de gestionnaires dans l'appropriation des nouvelles techniques de gestion.

Comme pour l'ensemble des réorganisations en cours, j'insiste pour qu'une attention particulière soit donnée à l'information et à l'accompagnement des agents dans l'évolution de leur projet de carrière.

Je voudrais également évoquer le renouveau de notre ingénierie. La **suppression progressive de l'ingénierie publique** assurée par les directions départementales pour le compte des collectivités locales dans le champ concurrentiel, décidée par le Conseil de Modernisation des politiques publiques, s'accompagne d'un redéploiement de près de 1500 postes que j'ai

obtenu pour renforcer la mise en place du Grenelle de l'Environnement.

Les plans de redéploiement des capacités d'ingénierie, réalisés en régions et qui concernent plus de 3000 agents du ministère, doivent maintenant être conduits à bien en veillant à utiliser au mieux les compétences déjà acquises.

Cette évolution était indispensable mais je vous confirme mon attachement à **maintenir les prestations de solidarité pour le compte des collectivités locales, selon les dispositions prévues par la loi.**

La dernière phase de **la réorganisation de l'ingénierie aéroportuaire**, entamée en 2007, a été lancée en 2009 et s'achèvera l'année prochaine. Elle permettra de décroiser les organisations de notre ministère et celles du ministère de la Défense. Elle sera aussi l'occasion, avec le renforcement du service national d'ingénierie aéroportuaire, de conforter un pôle essentiel de notre expertise dans ce domaine.

Cette démarche se déroule dans un total esprit de transparence avec vos organisations et je m'en réjouis.

Pour accompagner l'ensemble de ces réorganisations, les directions d'administration centrale, les directions régionales et les services déconcentrés sont engagés dans un processus de construction de programmes nationaux, régionaux et locaux de formation. Au niveau national, les réflexions déboucheront sur des parcours de formation intégrant pleinement toutes les dimensions du ministère et en particulier la dimension "développement durable".

Les agents, comme les services, peuvent s'appuyer sur **les Centres de Valorisation des Ressources Humaines, les CVRH**, en cours de constitution et spécialisés dans le conseil aux agents.

Ceux dont les missions évoluent ou disparaissent doivent bénéficier

d'entretiens mettant en lumière leurs compétences, identifiant les compétences exportables sur d'autres missions, cernant au mieux leurs motivations.

Je voudrais aussi souligner l'importance d'**une politique des ressources humaines** ambitieuse pour ce ministère : la filière RH est en cours de consolidation en administration centrale et en services déconcentrés, en particulier sur la définition des rôles entre les différents acteurs. La structuration de cette filière est essentielle.

Cette politique globale est indispensable pour assurer aux agents un **vrai cadre de garanties** en termes de statut, de rémunérations et de conditions de travail. C'est la première mission que j'ai assignée à Hélène Eyssartier.

Le ministre en charge de la fonction publique a engagé un vaste programme de fusion de corps. L'objectif est de lever les obstacles à la mobilité et d'offrir aux agents le déroulement d'une carrière diversifiée avec, s'ils le souhaitent, des métiers différents.

Nous venons de conduire avec le ministère de l'agriculture, **la fusion des corps des ingénieurs des ponts et chaussées et des ingénieurs du génie rural des eaux et forêts**. Ce nouveau grand corps technique d'encadrement est opérationnel depuis le 1^{er} octobre dernier.

Les chantiers prioritaires concernent maintenant la fusion des corps des ingénieurs des TPE avec ceux des ingénieurs des travaux géographiques et cartographiques de l'IGN ainsi qu'avec ceux des travaux météorologiques de Météo-France.

Pour les corps de catégorie B technique, la fusion du corps des techniciens supérieurs de l'équipement avec celui des contrôleurs des TPE s'impose au vu de l'évolution des métiers dans nos services déconcentrés. Ces deux

fusions doivent être menées avant la fin de l'année 2011.

D'autres chantiers vont être prochainement ouverts sur la filière administrative et les corps de contrôle et de sécurité. La spécificité de certains de ces corps nécessite une réflexion approfondie qui se traduira par une échéance de réalisation plus lointaine.

Dans ce monde qui bouge, ceux qui ne se renouvèlent pas et n'évoluent pas, sont condamnés à disparaître. Nous ne le voulons pas et les actions menées sont essentielles.

Quelques mots sur **la prime de fonctions et de résultats**, qui sera mise en œuvre en 2010, a minima sur les corps d'administrateurs civils et attachés administratifs. Son objectif est de simplifier et de clarifier les primes, et, par delà, de contribuer à donner de la lisibilité à l'action individuelle conduite.

En ce qui concerne **l'aménagement et la réglementation du temps de travail**, il est apparu que des agents appartenant au même collectif de travail obéissaient à des règles différentes. Cela n'est pas durablement admissible, et je souhaite que les agents de tous les services du ministère soient traités avec la plus complète équité. C'est le sens du travail de refonte des textes qui a été entrepris par le secrétariat général et qui doit désormais aboutir, car il y va du bon fonctionnement de nos services déconcentrés. Mais il faut être clair, ce ne sera pas l'alignement systématique sur le maximum de jours non travaillés.

Au-delà de ces règles ARTT, je considère que c'est dans l'organisation de meilleures conditions de travail que chacun pourra trouver sa place et son équilibre professionnel. Je veillerai en conséquence à ce que tous les thèmes liés à l'hygiène, à la sécurité et, bien sûr, à la santé, soient traités de façon

approfondie avec un dialogue de qualité entre tous les partenaires.

Les pratiques managériales doivent prendre en compte cette dimension, c'est pourquoi j'ai demandé que l'on adresse des directives claires en ce sens aux directeurs interdépartementaux des routes afin d'assurer le meilleur service public possible tout en garantissant aux agents des organisations de travail qui respectent au mieux leur santé, leur sécurité et leur rythme de vie.

L'humanisme dans les relations de travail et dans le management n'est pas une obligation de plus, cela en est l'essence même.

J'ai proposé également au ministre du Budget, dont j'attends la réponse, l'ajout dans le projet de loi de finances rectificatives d'un article étendant le dispositif de cessation anticipée d'activité à certains personnels fonctionnaires et non titulaires exposés à l'amiante. C'est, là-aussi, une mesure d'équité puisque leurs collègues de travail, ouvriers des parcs et ateliers exposés aux mêmes risques, bénéficient de ce dispositif depuis 2007.

De façon plus large, je considère que les médecins de prévention sont indispensables à la santé et la sécurité au travail et je souhaite qu'on agisse avec détermination pour que nos moyens en médecine du travail soient bien à la hauteur de nos besoins.

Enfin, pour accompagner nos mutations, je demande au Secrétaire général de travailler plus encore, en concertation avec les organisations syndicales, sur une grande politique de formation et d'adaptation des personnels afin que chacun trouve totalement sa place dans notre nouvelle organisation.

En conclusion, je voudrais vous dire combien je ressens une grande fierté du travail déjà accompli.

Les attentes sont immenses : nous sommes le ministère du développement durable, cela nous porte et donne un sens à notre action auprès des usagers, des élus et de la nation.

Cela nous confère aussi d'importantes responsabilités, mais je n'ai aucun doute sur l'engagement des agents de ce ministère pour y faire face.

Un dernier mot simplement pour vous dire qu'au-delà du changement climatique, des problèmes de l'eau, de l'urbanisme, de la santé, de l'environnement, qu'au-delà des grands principes qui nous guident, notre absolue obligation d'agir tient à ce que ce sont les plus vulnérables qui "triqueront" et permettez-moi de vous le dire, si nous ne faisons pas cette mutation, nous irons au-devant de graves désastres économiques et sociaux. Je suis absolument convaincu de la nécessité de faire évoluer notre modèle de production et de consommation et je suis absolument convaincu que le service public est la force active des nations pour permettre cette mutation. Cette mutation, elle ne se fera pas spontanément par le marché, ce n'est pas vrai. Le marché peut accompagner les entreprises mais fondamentalement, l'ingénierie, le cap, la stratégie, la mise en mouvement de la société et puis le financement reposent sur le service public et c'est pour ça que l'action de ce ministère est absolument vitale.

Je vous remercie de votre attention.